



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et Directive Européenne 67/548/CEE
Règlement 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00013SM-r5

Révision nr. 2 du 30/04/15

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur du produit
 Identification du mélange: **ASSOUPLEISSANT FRAICHEUR TOPTIL**
 Code commercial: 00013SM-r5
 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange:
 Adoucissant liquide pour lavage en machine
 Utilisations déconseillées:
 Utilise pas spécifiquement recommandés sur l'étiquette
 Fournisseur:

UT Europe Srl.–Via Scarsellini 119 –16149 Genova (GE) Italy Tel+39 010 6467352
 Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@uteurope.it

Numéro d'appel d'urgence:

Centro Antiveleni Ospedale Niguarda Milano 0039-02-66101029

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@deterplast.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit **n'est pas considéré dangereux** conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une mélange dangereux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement:

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Symboles:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Qualité spéciale:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers:

00013SM-r5

Page 1 de 7



UT Europe S.r.l.

Via Scarsellini, 119 - 10° piano 16149 Genova Italy

www.uteurope.it

P. IVA 01810400992

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers: Aucun autre danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et Directive Européenne 67/548/CEE
Règlement 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00013SM-r5

Révision nr. 2 du 30/04/15

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS


3.1. Substances.

N.A.

3.2. Mélanges.

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative:

1% - 3% **Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized.**
REACH No.: 01-2119463889-16, CAS: 157905-74-3, EC: 931-203-0
Xi; R38

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Voies d'exposition

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec d'eau. Si les symptômes persistent, consultez votre médecin.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. Consulter immédiatement un médecin montrant la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation:

Ventiler la zone. Retirer le patient du lieux contaminés pour se reposer dans un endroit bien ventilé. Si vous vous sentez mal, demander des conseils médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Ingestion: Nausées, vomissements, diarrhée (avec d'éventuels déséquilibres hydroélectrique pour ingestion de grandes quantités); sensation de douleur contre le pharynx, l'estomac et l'abdomen. Possible une insuffisance respiratoire pour l'aspiration de la mousse de savon à partir des voies respiratoires (en particulier à la suite d'épisodes de vomissements et de l'ingestion de quantités importantes).

Contact avec les yeux: conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Voir la section 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse d'alcool ou de polymère, poudre chimique inerte, vaporisation à l'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

00013SM-r5

Page 3 de 7



UT Europe S.r.l.

Via Scarsellini, 119 - 10° piano 16149 Genova Italy

www.uteurope.it

P. IVA 01810400992

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et Directive Européenne 67/548/CEE
Règlement 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00013SM-r5

Révision nr. 2 du 30/04/15

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers.

Informations générales.

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éloigner de la zone intéressés les personnes non autorisées à l'intervention d'urgence.

Éliminer les sources d'inflammation.

Utiliser un équipement de protection: lunettes, des gants de protection, des vêtements de protection et prêter attention à la glissance des zones contaminées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit pénètre dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Conserver et éliminent l'eau de lavage contaminée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorption par de la terre sèche ou du sable. Retirez la plupart du matériel et laver le site de déversement à grande eau. L'élimination des matériaux contaminés doivent être faites en conformité avec les dispositions de l'article 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Prévoir soignée ventilation/aspiration des lieux de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tous expressément indiqués dans l'étiquette.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et Directive Européenne 67/548/CEE
Règlement 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00013SM-r5

Révision nr. 2 du 30/04/15

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle.

Limites d'exposition des composants

Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized.

DNEL

TRAVAILLEURS

Effets potentiels sur la santé:

Exposition à long terme - effets systémiques, cutanée: DNEL = 312,5 mg / kg / jour

Exposition à long terme - effets systémiques, inhalation: DNEL = 44 mg / m³ / 8h

GENERAL DE LA POPULATION

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: DNEL = 7,5 mg / kg / jour

Exposition à long terme - effets systémiques, inhalation: DNEL = 13 mg / m³

Exposition à long terme - effets systémiques, cutanée: DNEL = 187,5 mg / kg / jour

PNEC

Eau douce: 0,065 mg/l

Eau de mer: 0,0065 mg/l

PNEC SEDIMENT

Sédiment: 141 mg/kg

PNEC SOL

Sol: 574 mg/kg

PNEC (STP): 2,96 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition.

Information pour un usage domestique:

Le produit n'est pas dangereux pour une utilisation normale. Les informations suivantes dans cette section se réfèrent à la manipulation de grandes quantités de matières en vrac.

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux: lunettes de sécurité.

Protection de la peau: Aucune protection spéciale devrait être adoptée pour une utilisation normale.

Protection des mains: Utiliser des gants de protection.

Protection respiratoire: Pas nécessaire pour une utilisation normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect	Liquide Opaque
Odeur	Fragrance fraîcheur
Couleur	Bleu
pH	4,0 +/- 1,5
Densité	1,003 +/- 0,1 g/cc
Hydrosolubilité	Dans toutes les proportions, soluble
Viscosité	10 – 80 cP a 20°C

00013SM-r5

Page 5 de 7



UT Europe S.r.l.

Via Scarsellini, 119 - 10° piano 16149 Genova Italy

www.uteurope.it

P. IVA 01810400992

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et Directive Européenne 67/548/CEE
Règlement 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00013SM-r5

Révision nr. 2 du 30/04/15

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions normales d'utilisation et le stockage de réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.

10.4 Conditions à éviter.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Suivez les précautions habituelles contre les produits chimiques.

10.5 Matières incompatibles.

Information non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Peuvent être libérés en cas d'incendie des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange:

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral, DL₅₀: > 5000 mg/kg (rat)

Cutanée, DL₅₀: > 2000 mg/kg (rat)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de jeter des ordures (voir aussi les articles 6, 7, 13, 14 et 15).

Informez les autorités compétentes si le produit atteint les égouts ou les voies navigables ou contaminer le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité.

Fatty acids, C16-18 (even numbered) and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized.

Poisson CL₅₀: 1,91 mg/l

Daphnia CE₅₀: 2,23 mg/l

Algues CI₅₀: 2,14 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité.

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation.

Information non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Information non disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Les composants du mélange, sur la base des informations disponibles, ne répondent pas aux critères vPvB et PBT.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et Directive Européenne 67/548/CEE
Règlement 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00013SM-r5

Révision nr. 2 du 30/04/15

12.6. Autres effets néfastes.

Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Élimination du produit:

Livrer les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Opérer conformément aux réglementations locales et nationales.

Élimination des emballages non nettoyés:

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon les dispositions actuelles de transport de marchandises dangereuses par route (ADR) par chemin de fer (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

14.1 Numéro ONU:

N.A.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies:

N.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

N.A.

14.4 Groupe d'emballage:

N.A.

14.5 Dangers pour l'environnement:

N.A.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Polluant environnemental:

Donnée non disponible.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso: Aucun

Restrictions concernant le produit ou à des substances conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006: aucun

Liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH): aucun

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV du règlement REACH): aucun

LÉGISLATION ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Directive 1999/45/CE, telle que modifiée.

Directive 67/548/CEE et ses modifications ultérieures

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) n ° 790/2009 du Parlement européen (l'ATP. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen

00013SM-r5

Page 7 de 7



UT Europe S.r.l.

Via Scarsellini, 119 - 10° piano 16149 Genova Italy

www.uteurope.it

P. IVA 01810400992

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et Directive Européenne 67/548/CEE
Règlement 648/2004 e 453/2010 (Annexe II)

Code interne: 00013SM-r5

Révision nr. 2 du 30/04/15

The Merck Index Ed. 10
Handling Chemical Safety
Niosh – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
INRS – Fiche Toxicologique
Patty – Industrial Hygiene and Toxicology
N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials – 7 Ed., 1989

Ingrédients selon le Règlement CE n ° 648/2004:

Inférieur a 5%: agents tensioactifs cationiques.
Parfum, Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone, Octylisothiazolinone.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Critères des Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE:

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et ses amendements et ajustements suivants.

Propriété/Symboles:

Aucun.

Phrases R:

Aucun.

Phrases S:

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette, ou consulter le centre antipoison le plus proche.

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R38 Irritant pour la peau.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.